

HUBERDEAU



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU
MRC DES LAURENTIDES

À la session ordinaire du Conseil de la municipalité d'Huberdeau tenue le 13^e jour du mois de juin 2023 à 19h au 101, rue du Pont, Huberdeau. À laquelle est présent Monsieur Benoit Chevalier, maire et les conseillers (ère) Messieurs et Madame, Benoit Gratton, Maxime Bétournay, François Thibault et Ginette Sheehy.

Monsieur Gilles St-Amand, conseiller est absent (raison médicale).
Madame Audrey Charron-Brosseau, conseillère est absente (motif personnel).

Formant tous quorum sous la présidence de Monsieur Benoit Chevalier, maire.

Madame Guylaine Maurice, directrice générale/greffière-trésorière est aussi présente.

Monsieur Benoit Chevalier, maire, constate le quorum à 19h01, déclare la séance ouverte et soumet l'ordre du jour aux membres du conseil.

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SESSION :

- 1) Adoption de l'ordre du jour;
- 2) Ratification du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2023 et de la séance extraordinaire du 25 mai 2023;
- 3) Ratification des déboursés;

AFFAIRES COMMENCÉES :

- 4) Demande de l'OPELL installation d'un babillard à l'accès public du Lac-à- la Loutre;
- 5) Recommandation à la CPTAQ en regard à la demande d'aliénation et de lotissement / acquisition d'un terrain pour les travaux de stabilisation de la rive chemin de la Rouge;
- 6) Planification des travaux en regard au programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);
- 7) Renouvellement de l'adhésion à l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite-Nation et Saumon (OBV RPNS) ;
- 8) Période de questions;

AFFAIRES NOUVELLES :

- 9) Correspondance :
- 10) Dépôt du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe au 31 décembre 2022;
- 11) Projet de lettre ouverte au MTQ concernant le pont Prud'homme;
- 12) Demande d'autorisation concernant le 284, rue Principale (vidange des boues de la fosse septique);
- 13) Octroi d'un mandat à un ingénieur production d'un rapport de vétusté et de dangerosité / dossier 208, chemin du Lac-à-la-Loutre;
- 14) Mise en vente sous contrôle de justice propriété située au 162, rue du Fer-à-Cheval;

- 15) Autorisation à faire signifier le jugement et l'état des frais de justice par la voie des journaux et autorisation de faire vendre l'immeuble en justice / lot : 6215127 chemin Brosseau;
- 16) Octroi d'un mandat modification des règlements d'urbanisme / dômes à structure d'acier;
- 17) Dépôt d'un projet dans le cadre du volet 4 du programme de soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité / engagement d'un inspecteur en environnement pour la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'ouest (RIMRO);
- 18) Refinancement emprunt 322-18, autorisation annulation solde résiduaire de l'emprunt;
- 19) Demande de la ferme du Coq-à-l'âne des Laurentides, installation de 3 panneaux;
- ~~20) Demande de Mme Sheehy location suite office;~~
- 21) Proposition projet Habitats indigènes;
- 22) Dépôt du règlement (2023)-100-142 modifiant le règlement (2008)-100 Plan d'urbanisme relativement aux limites de l'affectation centre-ville (CV) et de l'affectation industrielle (IN) du périmètre urbain du centre-ville de la Ville de Mont-Tremblant et du règlement (2023)-100-141 modifiant le règlement (2008)-100 Plan d'urbanisme relativement aux limites des affectations résidentielle faible densité (RA), résidentielle forte densité (RF) et commerciale artérielle (CA) du centre-ville de la Ville de Mont-Tremblant et de l'avis public d'entrée en vigueur de celui-ci;
- 23) Problématique à la station de lavage de bateaux / utilisation pour lavage d'autos;
- 24) Mise à jour du site web de la municipalité;
- 25) Achat de paniers de basketball;
- 26) Varia : Engagement de Madame Lyne Stevenson, comme préposée à l'écocentre;
Analyse de l'eau du Lac-à-la-Loutre;
- 27) Période de questions;
- 28) Levée de la session.

RÉSOLUTION 143-23
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que l'ordre du jour est adopté tel que modifié, ajout de 2 sujets au point varia et retrait du point 20.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 144-23
RATIFICATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MAI 2023 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MAI 2023

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Thibault et résolu :

Que la secrétaire est exempte de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 mai 2023 et de la séance extraordinaire du 25 mai 2023, les membres du conseil déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à la lecture.

De plus que les procès-verbaux des séances du 9 mai et du 25 mai sont adoptés tel que rédigés.

Résolutions 107-23 à 142-23.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 145-23
RATIFICATION DES DÉBOURSÉS

La secrétaire soumet au conseil pour examen et considération les comptes suivants :

Chèques numéros 11374 à 11423 inclusivement, pour un montant de 92 378.57\$, des comptes à payer au 13/06/2023 au montant de 19 044.46\$, des salaires numéro 500384 à 500419 inclusivement pour un montant de 22 390.71\$ ainsi que des prélèvements numéros 371 à 372 inclusivement pour un montant de 7 034.66\$.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

COMPTES PAYÉS À APPROUVER

Numéros	Payé à	détails	Montant
11374	Bisson Michèle	CCU 14/04/2023	30.00\$
11375	Guindon Marguerite	CCU 14/04/2023, 12/05/2023	60.00
11376	Lapierre Samuel	Frais déplacement	116.88\$
11377	Ministre des Finances	Services Sûreté du Québec 2023 - 1er versement	45 081.00\$
11378	Morissette Guy	CCU 14/04/2023, 12/05/2023	60.00\$
11379	Navarro-Olivier	CCU 14/04/2023, 12/05/2023	60.00\$
11380	Pépin Jonathan	CCU 14/04/2023, 12/05/2023	60.00\$
11381	Élise Simard Larose	CCU 14/04/2023, 12/05/2023	60.00\$
11382	Ministre des Finances du Québec	Inscription programme de qualification - préposé à l'aqueduc (Jimmy Durand)	125.00\$
11383	Amyot Gélinas	Audit 2022	14 156.87\$
11384	Bell Canada	Téléphone station de pompage Téléphone ordinateur eau potable	136.30\$
11385	Bell Mobilité	Cellulaires mai 2023	167.98\$
11386	Bétournay Maxime	Frais déplacement	65.28\$
11387	DHC Avocats	Consultation générale Services juridiques - 208, chemin du Lac-à-la-Loutre	561.26\$
11388	Fédération québécoise des Municipalités	Formation le comportement éthique - Ginette Sheehy	505.89\$
11389	Lifeworks (Canada) Ltd.	Mutuelle de prévention mai 2023	88.07\$
11390	Ministère du Revenu du Québec	DAS mai 2023	9 703.40\$
11391	Receveur général du Canada	DAS mai 2023	3 521.10\$
11392	Maheux Marianne, Audet Cédric	Remboursement trop payé	100.00\$
11393	Bremner Kimberley	Remboursement frais camp de jour 2023	330.00\$
11394	Desserte Notre-Dame-de-la-Merci	Commandite feuillet paroissial	55.00\$
11395	Entreprise Patrice Perreault	Entretien des terrains mai 2023	1 052.54\$
11396	Les Entreprises Myrroy inc.	Balayage des rues	2 966.36\$
11397	Groupe Central	Système alarme garage	419.66\$
11398	Hébert Sylvie	Remboursement permis de réunion 50e bibliothèque	31.25\$
11399	Ménage Tremblant Net inc.	Entretien ménager hôtel de ville mai 2023	1 600.45\$
11400	Comité des Loisirs d'Huberdeau	Subvention - Fête nationale du Québec	5 000.00\$
11401	Équipe Laurence	Service ingénierie - Bilan opérationnel usine eau potable Service ingénierie - Réfection chemin de la Rouge Service ingénierie - TECQ 2019-2023 Service ingénierie - Bouclage aqueduc rues du Calvaire et du Pont	3 439.26\$
11402	Hydro-Québec	Éclairage des rues & location de poteaux mai 2023	287.76\$
11403	OBV RPNS	Participation au programme d'accompagnement pour la lutte contre le roseau commun	1 000.00\$
11404	Énergies Sonic inc.	Diesel	1 537.26\$
500384-500419	Employés	Salaires mai 2023	22 390.71\$

TOTAUX CHÈQUES			114 769.28\$
371	Desjardins Sécurité financière	Assurance collective mai 2023	2 962.00\$
372	RREMQ	Régime de retraite avril 2023	4 072.66\$
TOTAUX PRÉLÈVEMENTS			7 034.66\$
TOTAL			121 803.94\$

COMPTES À PAYER À APPROUVER

Numéros	Payé à	détails	Montant
11405	Albert Viau	Matériel aqueduc	4 169.22\$
11406	APSAM	Formation - creusement, excavation et tranchée	90.00\$
11407	Camion Lourds P.C. inc.	Inspection PEP - 6 roues & 10 roues	1 040.52\$
11408	Librairie Carpe Diem	Livres	101.64\$
11409	Compteurs d'Eau du Québec	Compteur d'eau, adaptateur, unité murale	255.87\$
11410	Coopsco des Laurentides	Livres	469.72\$
11411	Eurofins Environnex	Analyses d'eau mai 2023	209.25\$
11412	Gilbert P. Miller & Fils	Niveleuse (02/06)	1 172.75\$
11413	Hamster	Papier, sacs à ordures, cartouche imprimante	297.53\$
11414	Machineries Forget	Boulons	300.38\$
11415	Matériaux R. McLaughlin inc.	Manchons, retour palettes, bois, tire-fond, embout, contre-plaqué, plateau à peinture, pinceaux	359.87\$
11416	Outils Tremblant inc.	Chaps, casque de sécurité	324.20\$
11417	Pièces d'Auto P.B. Gareau inc.	Douille, nettoyeur à freins, lumières, gasket, joint de chapeau, location de bouteilles	386.01\$
11418	Pilon & Ménard, Huissiers de Justice inc.	Remises de documents	649.45\$
11419	Plomberie Roger Labonté inc.	Raccords	121.93\$
11420	Purolator inc.	Frais de transport	16.38\$
11421	Ste-Agathe Transmission & Mécanique	Réparations 6 roues	7 908.86\$
11422	Annulé		
11423	Visa Desjardins	Abonnement mensuel zoom, essence, courrier recommandé, pièces urinoir, raccord, clés, cadenas, couteau, veste de sécurité, formation la loi des PECVL, plateaux à peinture, rouleaux, pinceaux, savon à main, boyau arrosage, crème à café	1 170.88\$
TOTAL			19 044.46\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Je soussignée, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites ont été projetées.

Karine Maurice-Trudel
Directrice générale/greffière-trésorière adjointe.

RÉSOLUTION 146-23
DEMANDE DE L'OPELL INSTALLATION D'UN BABILLARD À L'ACCÈS PUBLIC DU LAC-À-LA-LOUTRE

ATTENDU QU'une demande nous a été transmise le 28 avril par l'Organisation pour la protection de l'environnement du Lac-à-la-Loutre (OPELL) pour l'installation d'un panneau (babillard) à l'accès public du Lac-à-la-Loutre;

ATTENDU QUE le conseil considère que présentement il y a beaucoup trop de panneaux à cet endroit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu;

Que cette demande est refusée pour le motif mentionné ci-haut.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 147-23

RECOMMANDATION DE LA MUNICIPALITÉ EN REGARD À LA DEMANDE À LA CPTAQ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Huberdeau a fait parvenir une demande à la Commission de protection du territoire agricole Québec afin de permettre le lotissement du lot 6 215 711 dans le but de le subdiviser en deux lots distincts dans le but d'exécuter des travaux de stabilisation de la rive sur le lot projeté 6 556 603;

CONSIDÉRANT QUE les ingénieurs mandatés par la Municipalité concluent qu'il y a un risque de mouvement de sol sur le lot 6 215 711 appartenant à Mme Carole Lachance et que des travaux sont requis afin d'assurer la sécurité et la pérennité du chemin de la Rouge;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de stabilisation sont évalués à 865 474\$ et que pour obtenir des subventions la municipalité doit obligatoirement être propriétaire du terrain sur lequel les travaux sont prévus;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme aux dispositions du règlement de zonage de la Municipalité d'Huberdeau;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain de par sa forme et sa situation ne représente pas de potentiel agricole et qu'il n'y a aucune activité en ce sens d'exercée sur celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE le fait de permettre le lotissement et l'exécution de travaux sur ce terrain permettrait de sécuriser le chemin et la poursuite des activités agricoles des terres situés de l'autre côté du chemin de la Rouge;

CONSIDÉRANT QU'étant donné la nature des travaux il est impossible d'indiquer des espaces appropriés disponibles ailleurs sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole, les travaux devant être exécutés à cet endroit pour prévenir le risque de mouvement du sol;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

Que la Municipalité d'Huberdeau informe la CPTAQ qu'elle est en accord avec cette requête et demande à la CPTAQ d'accorder l'autorisation de permettre le lotissement du lot 6 215 711 dans le but de le subdiviser en deux lots distincts (lots 6 556 603 et 6 556 604) ainsi que de permettre l'exécution des travaux de stabilisation de la rive sur le lot projeté 6 556 603.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 148-23

PLANIFICATION DES TRAVAUX EN REGARD AU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)

ATTENDU QUE le gouvernement a prolongé jusqu'au 31 décembre 2024 la date limite pour finaliser les travaux prioritaires dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

ATTENDU QU'il reste une somme disponible d'environ 230 000\$ pour effectuer des travaux dans le cadre de ce programme;

ATTENDU QUE le conseil aimerait utiliser ce montant pour réaménager le bâtiment qui abritait l'ancienne caserne pour y localiser la bibliothèque municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que le conseil autorise la directrice générale et faire une demande d'offre de services sur invitation auprès d'architectes, pour la réalisation des plans et devis ainsi qu'une estimation du coût de ces travaux;

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 149-23
RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ORGANISME DE BASSINS
VERSANTS DES RIVIÈRES ROUGE, PETITE-NATION ET SAUMON
(OBVRPNS)

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Thibault et résolu :

Que le conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion 2023-2024 à l'Organisme des Bassins Versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS) au montant de 100\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 150-23
DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT
FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE AU 31
DÉCEMBRE 2022

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, la maire doit présenter lors de la séance ordinaire du mois de juin les faits saillants du rapport financier 2022;

CONSIDÉRANT ces mêmes dispositions, le conseil doit établir les modalités de diffusion du rapport sur le territoire de la municipalité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que le conseil confirme la présentation par le maire des faits saillants du rapport financier 2022 et détermine que celui-ci sera distribué sur le territoire de la municipalité via le prochain bulletin municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 151-23
PROJET DE LETTRE OUVERTE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS
CONCERNANT LE PONT PRUD'HOMME

ATTENDU QUE le 15 mai 2023 le regroupement « SOS Pont Prud'homme » a fait parvenir un projet de lettre ouverte devant être transmis au MTQ en regard à la restauration du Pont Prud'homme;

ATTENDU QUE le conseil désire appuyer ce regroupement dans leur initiative auprès du MTQ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

Que le conseil autorise SOS Pont Prud'homme à mentionner comme signataire de cette lettre ouverte, la Municipalité d'Huberdeau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 152-23

DEMANDE D'AUTORISATION CONCERNANT LE 284, RUE PRINCIPALE (VIDANGE DES BOUES DE LA FOSSE SEPTIQUE)

ATTENDU QUE le propriétaire du 284, rue Principale néglige de procéder à la vidange des boues de la fosse septique de sa propriété comme il est requis par la loi et ceci malgré plusieurs demandes de la Municipalité;

ATTENDU QUE plusieurs constats d'infractions ont été donnés, que le propriétaire a été reconnu coupable devant le juge de la cour municipale le 3 mai dernier;

ATTENDU QUE selon l'article 25.1 de la *Loi sur les compétences municipales* « toute municipalité locale peut, aux frais du propriétaire de l'immeuble, installer, entretenir tout système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

D'autoriser l'officier municipal en bâtiment et en environnement à faire vidanger les boues de la fosse septique du 284, rue Principale, le tout aux frais du propriétaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 153-23

OCTROI D'UN MANDAT À UN INGÉNIEUR POUR LA PRODUCTION D'UN RAPPORT DE VÉTUSTÉ ET DE DANGÉROSITÉ / DOSSIER DU 208, CHEMIN DU LAC-À-LA-LOUTRE

ATTENDU QUE lors de la séance du 11 avril 2023 le conseil de par sa résolution 95-23 a autorisé l'officier municipal en bâtiment et en environnement à prendre des mesures afin que des recours judiciaires à la Cour supérieure du Québec soient entrepris dans le but d'obtenir un jugement de démolition pour la propriété située au 208, chemin du Lac-à-la-Loutre;

ATTENDU QUE des offres de services ont été faites auprès d'ingénieurs (2) pour la production d'un rapport de vétusté et de dangerosité;

ATTENDU QUE 2 offres ont été reçues, une à un tarif horaire et une pour un montant forfaitaire;

ATTENDU QU'après vérification l'offre pour un montant forfaitaire nous semble plus avantageuse;

ATTENDU QUE le propriétaire du 208, chemin du Lac-à-la-Loutre de par son avocat nous a informés de son intention de permettre l'inspection de la propriété le 27 juin prochain;

ATTENDU QUE le propriétaire est dans un processus de financement devant se finaliser d'ici le 28 juin 2023, avec lequel il projette soit démolir la structure ou la rénover;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

Que l'officier municipal en bâtiment et en environnement est autorisé à mandater Sébastien Coutu, ingénieur enr. pour effectuer le rapport de vétusté et de dangerosité selon la proposition reçue au montant de 7 473.38\$, ceci advenant que le propriétaire du 208, chemin du Lac-à-la-Loutre ne nous ait informés d'ici le 30 juin 2023 de ces intentions en regard des travaux qu'il entend entreprendre (rénovation ou démolition) à cette propriété;

Ces travaux devront être exécutés selon le délai déterminer par l'officier municipal en bâtiment et en environnement et en fonction des règlements en vigueur et comprendre tous les documents nécessaires devant obligatoirement être transmis pour le traitement du dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 154-23

MISE EN VENTE SOUS CONTRÔLE DE JUSTICE DE LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 162, RUE DU FER-À-CHEVAL

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 162, rue du Fer-à-Cheval a négligé de payer ces taxes et de procéder à l'entretien de son bâtiment, et ce depuis plusieurs années malgré que de nombreux avis lui ait été transmis;

CONSIDÉRANT QU'un jugement a été rendu le 14 février 2020;

CONSIDÉRANT QU'une saisie immobilière et une vente sous contrôle de justice sont nécessaires dans ce dossier et qu'un mandat a été accordé en ce sens à un huissier de justice;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Ginette Sheehy et résolu :

Que le conseil autorise la firme d'huissier à procéder à la vente de cette propriété en ayant recours au service d'un courtier immobilier, lequel évaluera le marché dans ce secteur et fixera une mise à prix.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 155-23

AUTORISATION DE FAIRE SIGNIFIER LE JUGEMENT ET L'ÉTAT DES FRAIS DE JUSTICE PAR LA VOIE DES JOURNAUX ET AUTORISATION À PROCÉDER À UNE SAISIE-EXÉCUTION IMMOBILIÈRE EN VUE DE FAIRE VENDRE L'IMMEUBLE EN JUSTICE / LOT : 6214127 CHEMIN BROSSEAU

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 6215127 situé sur le chemin Brosseau a négligé de payer ces taxes, et ce depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QU'un jugement a été rendu le 23 mars 2023;

CONSIDÉRANT QUE ce débiteur est introuvable et qu'il n'a pu être retracé;

CONSIDÉRANT QU'une signification du jugement par voie de journaux et une saisie-exécution immobilière sont nécessaires dans ce dossier afin de faire vendre l'immeuble en justice;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

Que le conseil autorise l'octroi de mandats pour la signification par voie de journaux ainsi que la saisie-exécution immobilière dans ce dossier;

Que le conseil autorise le versement d'un montant de 1 500\$ à la firme Desjardins huissiers de justice pour la saisie-exécution immobilière;

Que le conseil autorise la firme d'huissier à procéder à la vente de cette propriété en ayant recours au service d'un courtier immobilier, lequel évaluera le marché dans ce secteur et fixera une mise à prix.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 156-23

OCTROI D'UN MANDAT POUR LA MODIFICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME / DÔMES À STRUCTURE D'ACIER

ATTENDU QUE des demandes de prix sur invitation ont été faites auprès de 3 firmes, pour la réalisation d'une modification des règlements d'urbanisme, concernant la mise en place de normes portant sur les dômes à structure d'acier à titre de bâtiments accessoires à certains usages;

ATTENDU QUE 3 offres ont été transmises en conformité avec notre demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Ginette Sheehy et résolu :

Que l'offre de services professionnels reçue d'Espace Projet en date du 11 mai 2023 au montant de 1 600\$ plus taxes est retenue, celle-ci étant la plus basse et conforme à notre demande.

NOM	MONTANT
Espace Projet	1 600\$
La boîte d'urbanisme	2 850\$
Hélène Doyon	3 100\$ maximum

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 157-23

DÉPÔT D'UN PROJET DANS LE CADRE DU VOLET 4 DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ / ENGAGEMENT D'UN INSPECTEUR EN ENVIRONNEMENT POUR LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'OUEST (RIMRO)

ATTENDU QUE la Municipalité d'Huberdeau à pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les Municipalités d'Amherst, Arundel, Brébeuf, Montcalm et Huberdeau désirent présenter un projet relativement à l'engagement d'un inspecteur en environnement pour la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'ouest, dans le cadre d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller François Thibault et résolu :

Que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité d'Huberdeau s'engage à participer au projet d'engagement d'un inspecteur en environnement et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'ouest, organisme responsable du projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 158-23

RÉALISATION COMPLÈTE DE L'OBJET DES RÈGLEMENTS AUTORISATION ANNULATION SOLDES RÉSIDUAIRES

ATTENDU QUE la Municipalité d'Huberdeau a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU qu'une partie de ces règlements a été financés de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Ginette Sheehy et résolu :

Que le Municipalité d'Huberdeau modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. Par le remplacement des montants de la dépenses ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. Par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. Par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante du règlement identifié à l'annexe.

Que la Municipalité d'Huberdeau demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduares mentionnés à l'annexe;

Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 159-23

DEMANDE DU COQ À L'ÂNE DES LAURENTIDES / INSTALLATION DE 3 PANNEAUX

ATTENDU QU'une demande nous a été transmise par la ferme du Coq-à-l'âne des Laurentides pour obtenir l'autorisation pour l'installation de (3) panneaux afin de promouvoir leur entreprise;

ATTENDU QUE les panneaux présentement en place ne sont pas très esthétiques;

ATTENDU QU'il existe des panneaux d'informations touristiques (panneau bleu) plus adéquats et qui peuvent être installés de façon permanente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que le conseil autorise l'installation de 3 panneaux touristiques de façon permanente aux endroits suivants :

- 1 panneau à l'entrée du village près du mur de pierre;
- 1 panneau à chaque extrémité du chemin de la Rouge.

Le conseil se réserve le droit de retirer ces panneaux en tout temps.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 160-23

PROPOSITION PROJET HABITATS INDIGÈNES

CONSIDÉRANT QUE Mesdames Élise L. Simard et Édith Riendeau ont fait parvenir une proposition de projet d'habitats indigènes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est ouvert à la réalisation de ce projet, consistant à la création de différents espaces aménagés (îlots) dans la Municipalité d'Huberdeau dans le but de protection, de sensibilisation et d'éducation des écosystèmes indigènes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

Que le conseil autorise en projet pilote l'implantation d'îlots aux endroits suivants : à l'entrée du village sous l'affiche municipale et dans le Parc Famille Provost.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 161-23

DÉPÔT DU RÈGLEMENT (2023)-100-142 ET DU RÈGLEMENT (2023)-100-141 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (2008)-100 DE LA VILLE DE MONT-TREMBLANT

Il est proposé par Madame la conseillère Ginette Sheehy et résolu :

Que le conseil confirme le dépôt du projet de règlement (2023)-100-142 modifiant le règlement (2008)-100 Plan d'urbanisme relativement aux limites de l'affectation centre-ville (CV) et de l'affectation industrielle (IN) du périmètre urbain du centre-ville de la Ville de Mont-Tremblant et du règlement (2023)-100-141 modifiant le règlement (2008)-100 Plan d'urbanisme relativement aux limites des affectations résidentielle faible densité (RA), résidentielle forte densité (RF) et commerciale artérielle (CA) du centre-ville de la Ville de Mont-Tremblant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 162-23

INSTALLATION D'UNE PANCARTE À LA STATION DE LAVAGE DE BATEAUX

ATTENDU QUE nous avons constaté que la station de lavage de bateaux installée à l'accès public du Lac-à-la-Loutre a été utilisée pour le lavage d'un véhicule;

ATTENDU QU'afin d'éviter que celle-ci soit utilisée pour d'autres utilités que pour ce dont elle a été prévue, l'installation d'un panneau sera nécessaire;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que le conseil autorise l'achat et l'installation d'un panneau indiquant que cette station de lavage ne sert que pour le lavage des embarcations nautiques, lequel devra être installé sur le poste de lavage.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 163-23

MISE À JOUR DU SITE WEB / CONSEIL SANS PAPIER

ATTENDU QUE Monsieur François Thibault, conseiller a été mandaté par la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'ouest (RIMRO) pour s'occuper du dossier du site web;

ATTENDU QUE la municipalité désire mettre à jour son site web en tenant compte de son intention d'aller vers un conseil sans papier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

QUE le conseil mandate Monsieur François Thibault pour obtenir les informations nécessaires en regard à la mise à jour de son site web et en fonction de l'intention du conseil d'aller vers un conseil sans papier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 164-23

ACHAT DE PANIERS DE BASKETBALL

Il est proposé par Madame la conseillère Ginette Sheehy et résolu;

Que le conseil autorise l'achat de 2 paniers de basketball portatifs, Monsieur Gilles St-Amand est mandaté pour obtenir de l'information en regard à cet achat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 165-23

ENGAGEMENT DE MADAME LYNE STEVENSON COMME PRÉPOSÉE À L'ÉCOCENTRE

ATTENDU QUE le congé de maladie de Monsieur Simon Héту a été prolongé pour une période minimum de 3 mois supplémentaires;

ATTENDU QUE Monsieur Armand Saulnier nous a informés qu'il ne désirait plus effectuer ce remplacement;

ATTENDU QUE Madame Lyne Stevenson nous a informés de son intérêt à prendre la relève aux mêmes conditions que Monsieur Armand Saulnier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Ginette Sheehy et résolu :

Que le conseil confirme l'engagement de Madame Lyne Stevenson, comme préposée à l'écocentre de façon temporaire pour le remplacement d'un employé en congé de maladie ou pour toutes autres raisons, au tarif horaire de 18.00\$;

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 166-23
ANALYSE DE L'EAU DU LAC-À-LA-LOUTRE

ATTENDU QU'il a été constaté au Lac-à-la-Loutre des marbrures brunâtres dans l'eau et que celle-ci dégageait une odeur désagréable;

ATTENDU QUE nous n'avons pu déterminer officiellement l'origine de ce phénomène;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu;

De faire effectuer une analyse de l'eau du Lac afin d'obtenir plus de précision en regard à ce phénomène et rassurer la population quant aux mesures à prendre à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 167-23
LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

Que la session soit levée, il est 20h10.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Guylaine Maurice,
Directrice générale/greffière-trésorière.

Je, Benoit Chevalier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Benoit Chevalier, maire.